CRIV 50 **COM 695**

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMPTE RENDU INTÉGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

COMMISSIE VOOR HET BEDRIJFSLEVEN, HET WETENSCHAPSBELEID, HET ONDERWIJS, DE NATIONALE WETENSCHAPPELIJKE EN CULTURELE INSTELLINGEN, DE MIDDENSTAND EN DE LANDBOUW

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'EDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

dinsdag

19-03-2002

10:00 uur

mardi

19-03-2002

10:00 heures

AGALEV-ECOLO	*Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales*
CD&V	*Christen-Democratisch en Vlaams*
FN	*Front National*
MR	*Mouvement réformateur*
PS	*Parti socialiste*
PSC	*Parti social-chrétien*
SP.A	*Socialistische Partij Anders*
VLAAMS BLOK	*Vlaams Blok*
VLD	*Vlaamse Liberalen en Democraten*
VU&ID	*Volksunie&ID21*

Afkortingen bij de nummering van de publicaties:		*Abréviations dans la numérotation des publications:*	
DOC 50 0000/000	*Parlementair document van de 50e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer*	*DOC 50 0000/000*	*Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif*
QRVA	*Schriftelijke Vragen en Antwoorden*	*QRVA*	*Questions et Réponses écrites*
CRIV	*Integraal Verslag,met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (op wit papier, bevat ook de bijlagen)*	*CRIV*	*Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (sur papier blanc, avec les annexes)*
CRIV	*Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)*	*CRIV*	*Version Provisoire du Compte Rendu Intégral (sur papier vert)*
CRABV	*Beknopt Verslag (op blauw papier)*	*CRABV*	*Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)*
PLEN	*Plenum (witte kaft)*	*PLEN*	*Séance plénière (couverture blanche)*
COM	*Commissievergadering (beige kaft)*	*COM*	*Réunion de commission (couverture beige)*

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen:
Natieplein 2
1008 Brussel
Tel.: 02/ 549 81 60
Fax: 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail: publicaties@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes:
Place de la Nation 2
1008 Bruxelles
Tél.: 02/ 549 81 60
Fax: 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail: publications@laChambre.be

INHOUD

Vraag van de heer Leon Campstein aan de minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek, belast met het Grootstedenbeleid, over "de schommelingen van sommige prijzen naar aanleiding van de overgang naar de euro" (nr. 6721) 1

Sprekers: **Léon Campstein, Charles Picqué**, minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek, belast met het Grootstedenbeleid

Vraag van de heer Leon Campstein aan de minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek, belast met het Grootstedenbeleid, over "de beloftes in verband met het aanvullen van de voorraad in de warenhuizen" (nr. 6723) 4

Sprekers: **Léon Campstein, Charles Picqué**, minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek, belast met het Grootstedenbeleid

SOMMAIRE

Question de M. Leon Campstein au ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes, sur "les variations de certains prix à la suite du passage à l'euro" (n° 6721) 1

Orateurs: **Léon Campstein, Charles Picqué**, ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes

Question de M. Leon Campstein au ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes, sur "les promesses de réapprovisionnement dans les grands magasins" (n° 6723) 4

Orateurs: **Léon Campstein, Charles Picqué**, ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes

COMMISSIE VOOR HET BEDRIJFSLEVEN, HET WETENSCHAPSBELEID, HET ONDERWIJS, DE NATIONALE WETENSCHAPPELIJKE EN CULTURELE INSTELLINGEN, DE MIDDENSTAND EN DE LANDBOUW

van

DINSDAG 19 MAART 2002

10:00 uur

_____

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'EDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

du

MARDI 19 MARS 2002

10:00 heures

_____

De vergadering wordt geopend om 12.21 uur door de heer Jos Ansoms, voorzitter.
La séance est ouverte à 12.21 heures par M. Jos Ansoms, président.

01 Question de M. Leon Campstein au ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes, sur "les variations de certains prix à la suite du passage à l'euro" (n° 6721)
01 Vraag van de heer Leon Campstein aan de minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek, belast met het Grootstedenbeleid, over "de schommelingen van sommige prijzen naar aanleiding van de overgang naar de euro" (nr. 6721)

01.01 **Léon Campstein** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le débat sur les assurances nous a pris beaucoup de temps mais il reste deux questions qui me tiennent à cœur.

Le passage à l'euro s'est déroulé de manière relativement convenable, approximativement pour tout le monde, suivant notre perception de l'information et notre vulnérabilité à la monnaie unique. Monsieur le ministre, en matière de sensibilisation et de diffusion de l'information, vous avez fait ce qu'il fallait pour que les citoyens passent ce cap le mieux possible. Le ministre des Finances n'est pas en reste non plus.

Néanmoins, on peut constater, notamment dans le domaine de la grande distribution, un certain nombre de problèmes qui sont rencontrés par les consommateurs, dont le moindre n'est pas l'observation de hausses de prix généralisées. Il est vrai que vous avez déjà plus ou moins répondu à cette question: nous sommes dans un marché économique qui peut fixer les prix librement.

Mais on s'aperçoit que certains secteurs, tel le secteur des loisirs, en ont profité admirablement. Parfois même, certains services publics ont adapté ne serait-ce que le prix des parkings publics. Ces situations me paraissent dommageables et ne font pas bonne

01.01 **Léon Campstein** (PS): Bij de overgang naar de euro werden in tal van sectoren forse prijsstijgingen opgetekend. Bovendien hebben niet alle banken hun rol gespeeld: in de praktijk hebben zij gehandeld alsof zij de omwisseling wilden ontmoedigen, wat in strijd is met de door de Nationale Bank opgestelde regels. De regering komt voor een bedrag van 15 miljoen euro tegemoet in de kosten van de inzameling van de vroeger gangbare muntstukken. Welke maatregelen werden getroffen om onwerkbare situaties te verhelpen en te voorkomen? Werd er een studie uitgevoerd met betrekking tot de eerste maanden na de invoering van de euro? Wat is de strekking ervan?

impression quant au respect des directives mises en place pour que le passage à l'euro se fasse de manière indolore, notamment au niveau des prix.

En ce qui concerne les banques, certaines ont joué leur rôle, contrairement à d'autres qui, parfois, refusaient d'accepter le change pour les non-clients. On sait aussi que le gouvernement va intervenir à hauteur de 15 millions d'euros pour dédommager les banques du travail effectué pour le rapatriement des pièces et des billets.

Je souhaiterais savoir si des plaintes ont été déposées et si l'Inspection économique a effectué une enquête. Quelles ont été les situations où les directives n'ont pas été respectées?

Où en sommes-nous? Y a-t-il des éléments de statistiques? Le gouvernement compte-t-il prendre des mesures, et lesquelles, à l'encontre de ces dysfonctionnements, particulièrement à l'égard des banques qui vont empocher une somme de 15 millions d'euros?

01.02 **Charles Picqué**, ministre: Monsieur le président, M. Campstein a pu suivre les différentes informations relatives à l'augmentation des prix et divulguées par mes soins. Nous avons effectué plusieurs enquêtes mensuelles dans dix secteurs. Nous avons constaté que des augmentations ont eu lieu dans certains secteurs comme dans le secteur de l'Horeca – les restaurants, les cafés, les hôtels, les boulangeries (+/- 3%). Mais globalement l'augmentation des prix des produits est égale ou inférieure à 2%, à l'exception des secteurs précités. L'augmentation des prix dans les cafés atteint quasiment 4%!

J'ai aussi constaté que certains secteurs, notamment les loisirs, ont connu des augmentations. Cela dit, nous sommes loin des chiffres alarmants avancés notamment par Test-Achat qui parlait de 7% mais qui confessait également au cours d'une réunion que les 7% d'augmentation constatés dépendaient de la corbeille de produits qu'ils avaient choisis.

On est donc loin des augmentations qui étaient à craindre. Il suffit d'ailleurs de voir ce qui s'est passé dans les autres pays pour constater que nous sommes dans une fourchette d'augmentation tout à fait normale.

Il faut évidemment avouer que tous les opérateurs – les classes moyennes, les banques, les entreprises, les administrations – ont contribué au succès de l'euro. Il y a eu une grosse mobilisation et il faut rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé à ce passage à l'euro. Quelques problèmes ont été rencontrés au sein des banques. Dès qu'ils furent constatés, nous les avons signalés à la Banque nationale, ainsi qu'au commissariat général à l'euro. A cet égard, je vous conseillerais d'adresser également votre question à M. Reynders.

On a vérifié non seulement les prix, mais également les infractions perpétrées par les commerçants. Les principales infractions sont relatives à l'absence d'indication de prix en euros après le 1er janvier – dans presque 50% des cas – ou encore aux règles de conversion et d'arrondi: à peu près 1/3 des commerçants ont affiché des prix en francs belges et en euros qui n'étaient pas bien convertis.

01.02 Minister **Charles Picqué**: De maandelijkse enquêtes die mijn bestuur sinds april 2001 uitvoert hebben inderdaad aangetoond dat zich in sommige sectoren, waaronder die van de vrijetijdsbesteding, enkele prijsstijgingen hebben voorgedaan. Die prijsstijgingen lagen zelden hoger dan 2% en wij zitten nog veraf van de door sommigen gevreesde 7%.

Uit de balans die wij hebben opgemaakt blijkt dat alle betrokkenen tot het welslagen van de euro-operatie hebben bijgedragen. De weinige problemen die met enkele banken zijn gerezen, werden aan de Nationale Bank gemeld. Zij ressorteren echter onder de bevoegdheid van de minister van Financiën.

Van 2 januari tot 28 februari 2002 werden meer dan 700 processen-verbaal van verwittiging opgesteld en voor om en bij de 50 strafrechtelijke geschilprocedures werd een minnelijke schikking uitgewerkt. De voornaamste inbreuken hadden betrekking op het ontbreken van een dubbele prijsaanduiding.

Er werden enkele problemen vastgesteld.

Nous avons aussi pu enregistrer des refus de paiement dans l'une ou l'autre monnaie, c'est-à-dire tant en francs belges qu'en euros, après le 1er janvier, et ce dans seulement 3% des cas pour l'euro.

Au 28 février 2002, plus de 700 procès-verbaux d'avertissement ont été dressés. Des procédures pénales ont été initiées dans une cinquantaine de cas, qui ont finalement fait l'objet d'une procédure transactionnelle, c'est-à-dire d'une amende administrative. Nous nous sommes donc montrés conciliants lorsque les commerçants n'avaient pas commis ces erreurs intentionnellement, mais que celles-ci étaient la conséquence d'une certaine désorganisation. Je pense donc que nous pouvons être relativement satisfaits du nombre limité de procédures contentieuses pénales.

Dans le secteur de la grande distribution, deux pratiques ont suscité quelques difficultés. D'une part, il y a eu l'annonce de refus des paiements en francs belges aux caisses. Après vérification, il s'est avéré qu'aucune infraction n'avait pu être constatée dans ce domaine. D'autre part, une rumeur nous est revenue concernant l'annonce de refus des paiements en euros par le biais de grosses coupures. Les commerçants concernés ont été avertis de la position de l'administration de l'Inspection économique, qui considère un tel refus comme contraire à la loi de 1991 sur la pratique du commerce, même dans l'hypothèse où la valeur de l'achat est inférieure à 20% de la valeur intrinsèque de la coupure refusée. En effet, la règle légale impose d'accepter les grosses coupures. Et les commerçants se sont tous mis en règle volontairement. Donc, globalement, cela s'est bien passé.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour dire que les délégués de l'Inspection économique ont réalisé un travail remarquable, car ils ont dû vérifier une série de magasins un peu partout. Un échantillonnage de 2.500 magasins a servi à chaque sondage. Cela représente donc un énorme travail. Ils étaient au nombre de 150 pour effectuer ce boulot. De plus, leur travail a participé à la mise en confiance du consommateur.

Wat de supermarkten betreft, werd gesteld dat, gelet op de aanwezigheid van wisselautomaten, de weigering om betalingen in Belgische frank aan de kassa's te aanvaarden, geen inbreuk was.

Inzake de weigering om met grote coupures in euro te betalen, zijn de handelaars, die op de hoogte werden gebracht van het standpunt van de Economische Inspectie volgens hetwelk zulks in strijd is met de wet op de handelspraktijken, vrijwillig hun verplichtingen nagekomen!

De Economische Inspectie heeft 2500 handelszaken gecontroleerd en heeft er aldus toe bijgedragen het vertrouwen van de consument te versterken.

01.03 **Léon Campstein** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Néanmoins, j'aimerais obtenir deux précisions supplémentaires. Au niveau des banques qui n'ont pas entièrement satisfait à leurs obligations, par exemple, des mesures particulières ont-elles été prises? Cela aura-t-il une incidence sur la problématique des 15 millions d'euros, non pas dans l'ensemble mais pour les banques qui ont été prises en flagrant délit?

Demain, on pourra encore toujours échanger des billets d'argent belge dans les banques. Mais si quelqu'un retrouve par hasard chez lui 1.000 florins ou 1.000 francs français, peut-il se présenter dans une banque belge ou sera-t-il obligé de retourner dans une banque du pays émetteur?

01.03 **Léon Campstein** (PS): Kan u aanvullende inlichtingen verstrekken met betrekking tot twee specieke punten? Werden bijzondere maatregelen getroffen ten aanzien van banken die op heterdaad werden betrapt? Als iemand morgen nog buitenlands geld in zijn bezit heeft, kan hij dat dan in een Belgische bank omwisselen?

01.04 **Charles Picqué**, ministre: Il pourra se présenter au siège de la Banque nationale à Anvers, Liège et Bruxelles, où l'argent sera échangé sans prélèvement d'une commission. Donc, celui qui aurait actuellement un bas de laine constitué de francs français aurait tout intérêt à se rendre à la Banque nationale pour les échanger. Le change sera opéré sans prélèvement de commission jusqu'au 1er

01.04 Minister **Charles Picqué**: Dat kan in de zetels van de Nationale Bank, waar het tot 1 april zonder commissieloon kan worden omgewisseld.

avril. Si vous avez beaucoup de drachmes, c'est maintenant que vous devez les échanger!

01.05 **Léon Campstein** (PS): Pas de problème en ce qui concerne les livres! Il n'en sera peut-être pas de même en ce qui concerne les autres monnaies.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

02 Question de M. Leon Campstein au ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes, sur "les promesses de réapprovisionnement dans les grands magasins" (n° 6723)
02 Vraag van de heer Leon Campstein aan de minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek, belast met het Grootstedenbeleid, over "de beloftes in verband met het aanvullen van de voorraad in de warenhuizen" (nr. 6723)

02.01 **Léon Campstein** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma deuxième question a également trait au secteur de la grande distribution.

On constate que le réapprovisionnement du stock pose parfois problème lorsqu'il s'agit de produits avantageux pour le consommateur puisqu'ils font l'objet d'une publicité.

Je vous citerai un exemple. Le chaîne de magasins Carrefour fait une publicité très intéressante pour un lecteur DVD mais si l'on se présente au magasin le premier jour de la publicité, le produit en question est indisponible. Il en est de même la semaine suivante. Lorsqu'on retourne quinze jours plus tard, à la fin de la publicité, on apprend que ce produit n'a jamais été disponible en magasin.

Comment peut-on réagir dans un cas pareil – qui me paraît être contraire à la pratique en matière de commerce – à part prévenir l'Inspection économique? A-t-on déjà enregistré des plaintes à ce sujet? Dispose-t-on de statistiques en la matière? Que peut-on faire pour juguler ce genre de phénomène qui se reproduit assez souvent?

02.01 **Léon Campstein** (PS): De consument wordt door de supermarkten vaak als *quantité négligeable* beschouwd, meer bepaald als het zaak is een stock van voordelig geprijsde producten aan te vullen.

In december jongstleden merkte een klant in een reclamefolder van de warenhuisketen Carrefour een DVD-speler op die tegen een interessante prijs werd aangeboden. Hij begaf zich dan ook al op de eerste dag waarop de aanbieding geldig was naar de supermarkt, maar er bleek geen enkele DVD-speler van het type in de aanbieding in stock te zijn. Een week later was er nog steeds geen DVD-speler binnengekomen, en drie weken later vernam de klant dat de voordeelaanbieding gewoon nooit geleverd werd. Wij kunnen er in komen dat een zeer voordelig geprijsd artikel in een mum van tijd is uitverkocht, maar het gaat niet op dat er niet ten minste een minimale stock van dat product geleverd wordt. Dat is illegaal, want de winkel is verplicht voldoende exemplaren van het artikel in de aanbieding op stock te hebben, afhankelijk van de omvang van de reclamecampagne.

Wat kan de consument hiertegen doen, behalve de Economische Inspectie tippen? Hoeveel klachten werden er al ingediend bij de

Economische Inspectie, en wat is de strekking van die klachten? Beschikt men over statistieken met betrekking tot de omvang van het fenomeen en de hinder die erdoor veroorzaakt wordt?

02.02 **Charles Picqué**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, nous avons déjà été alertés par ce genre de situation, notamment l'année dernière, lorsque des effets d'annonce ont été enregistrés sur la console Playstation II ou le dernier épisode d'Harry Potter.

Selon mes instructions, l'administration a effectué des enquêtes – 52 exactement – concernant la publicité menée sans stock suffisant. Il en est résulté 13 procès-verbaux d'avertissement et 16 pro justitia, ce qui signifie que l'on a relevé des manquements ou des infractions dans 56% des cas. Pendant la même période, l'Inspection économique a reçu 40 plaintes en la matière. Toutes dénonçaient l'absence de produits en stock suffisant ou un épuisement très rapide de ces produits, ce qui revient au même.

Pour quelle raison certaines chaînes de magasins pratiquent-elles de la sorte? C'est évidemment pour répondre à une concurrence effrénée mais j'estime que cette concurrence ne doit pas se faire au détriment des consommateurs ni des autres commerçants qui, eux, jouent sur la concurrence à travers toute une série d'instruments mais pas en annonçant des promotions dont les consommateurs sont finalement les victimes.

C'est d'autant plus vrai que la loi sur la pratique du commerce est assez claire: l'article 45 prévoit que, lorsqu'on annonce une réduction de prix, le vendeur qui ne dispose plus des produits concernés est tenu de délivrer au consommateur, pour tout produit d'un prix supérieur à 1.000 francs belges, un bon qui donne droit à son achat dans un délai raisonnable et dans les termes initiaux de l'offre. On ne peut pas induire en erreur le consommateur sur la disponibilité du produit. C'est tout à fait clair: celui qui fait du battage publicitaire mais qui n'a pas prévu un stock suffisant est donc en infraction.

C'est une pratique qui croît en nombre, on utilise des "produits d'appel", un beau fascicule et cela fait venir les clients dans les grandes surfaces. Ils y constatent qu'il n'y a pas de stock mais ils sont quand même venus. Le marketing utilisé dans ce cas a pour but de démontrer l'importance de la fréquentation de ces grands magasins. En effet, le client se dit que toute la marchandise est déjà vendue et que l'offre devait, dès lors, être très intéressante.

Nous avons procédé à des enquêtes et des mesures seront prises. Il me semble que, de manière générale, la meilleure formule consiste à déposer plainte à l'administration de l'Inspection économique. En effet, si celle-ci dresse un pro justitia à l'intention du parquet, il sera possible au plaignant de se porter partie civile lors de l'éventuel procès pénal. En principe, le plaignant pourrait intenter de son côté une procédure civile pour obtenir satisfaction. Cela ne me paraît pas tout à fait évident en raison du problème de la charge de la preuve et des coûts y afférents. Ce n'est pas simple car le litige, le plus souvent, va tourner autour de sommes relativement faibles. C'est la raison

02.02 Minister **Charles Picqué**: Ik ben zeer goed op de hoogte van de door u geschetste problematiek, en heb de Economische Inspectie instructie gegeven waakzaam te blijven. Uit de 52 onderzoeken die tijdens de eerste twee maanden van dit jaar werden ingesteld, blijkt dat in 56% van de gevallen sprake is van tekortkomingen of overtredingen. Er werden veertig klachten ingediend. Dit hoge percentage toont aan dat er in de distributiesector een structureel probleem rijst, tengevolge van de moordende concurrentie. Ik vind dat reclame maken rond speciale aanbiedingen die niet of haast niet voorradig zijn, een vorm van oneerlijke concurrentie is.

De wet betreffende de handelspraktijken laat aan duidelijkheid nochtans niets te wensen over. Artikel 45 van deze wet zegt dat indien een prijsvermindering wordt aangekondigd, de verkoper die niet meer over de betrokken producten beschikt, verplicht is de consument voor elk product van meer dan 25 euro waarvan de voorraad uitgeput is, een bon te geven die recht geeft op de aankoop van dat product. Bovendien is reclame die beweringen bevat die kunnen misleiden omtrent, onder meer, de beschikbaarheid van het product, krachtens artikel 23, 1° van de wet verboden.

Gezien het grote aantal klachten en vastgestelde inbreuken zal ik niet aarzelen om naast het preventieve en repressieve optreden van de Economische Inspectie uit hoofde van mijn bevoegdheid rechtsvorderingen in te stellen tot stopzetting van de

pour laquelle je crois que les procédures engagées contre les magasins en question par des particuliers sont une piste intéressante mais elles ne remplacent pas en efficacité le contrôle de l'inspection économique et le constat par celle-ci des infractions commises.

Les organisations de consommateurs sont habilitées à intenter une action en cessation contre de tels faits devant le tribunal de commerce. Elles ne le font pratiquement jamais. Certaines organisations de consommateurs pourraient intenter des opérations – c'est donc une piste possible.

Je confirme ce que vous avez constaté. C'est dans cet esprit que le procédé de la firme que vous avez citée sera apprécié et que des mesures seront prises si elles s'imposent. Actuellement, je ne peux me prononcer.

activiteit.

Het beste wat de consument zelf kan ondernemen, is een klacht indienen bij de Economische Inspectie, teneinde zich burgerlijke partij te kunnen stellen als het gebeurlijk tot een strafproces zou komen. Voor de volledigheid voeg ik er nog aan toe dat de consumentenorganisaties gemachtigd zijn een rechtsvordering tot stopzetting van de activiteit in te stellen voor de rechtbank van koophandel, al doen ze dat bij mijn weten zelden of nooit. Het is een denkpiste die ik aanreik.

Ik bevestig dus dat het door u te berde gebrachte fenomeen wel degelijk bestaat, en dat de praktijken van de door u genoemde firma in die geest zullen worden beoordeeld, waarna eventueel de gepaste maatregelen zullen worden getroffen.

02.03 **Léon Campstein** (PS): Monsieur le ministre, il n'est pas évident, pour des consommateurs, de déposer une plainte. Mais parmi les mesures que vous pourriez éventuellement prendre, ne serait-il pas intéressant de diffuser l'information selon laquelle le magasin est dans l'obligation de délivrer un bon d'achat. Personne ne semble le savoir.

02.03 **Léon Campstein** (PS): Zou het, afgezien van de klachtenprocedures, niet interessant zijn de consument voor te lichten over de aankoopbonnen waar u van sprak, en waar niemand goed van op de hoogte is.

02.04 **Charles Picqué**, ministre: Monsieur Campstein, lors de l'affaire des consoles de jeux "Playstation", j'ai informé le public par voie de presse. Il est aussi intéressant que des parlementaires comme vous posent des questions de manière à ce que l'annonce de ventes, qui s'avèrent être des ventes sans stock, tournent au désavantage de la société. Les consommateurs seront alertés du fait que telle chaîne ou tel magasin lance régulièrement des campagnes de ventes sans disposer du stock nécessaire. C'est une contre-publicité qui à mes yeux doit apparaître à travers des informations comme celle que je vous donne aujourd'hui et qui amènera probablement les magasins en question à réduire ce genre de trafics qui finissent par nuire à leur image. Posez donc des questions comme celle-ci!

02.04 Minister **Charles Picqué**: Dat heb ik een jaar geleden al gedaan, naar aanleiding van de PlayStation-affaire. Maar het is ook een goede zaak dat parlementsleden vragen stellen, zodat die praktijk van verkoop zonder stock uiteindelijk een antireclame wordt voor de winkels die zich eraan bezondigen.

02.05 **Léon Campstein** (PS): Monsieur le président, je remercie le ministre, tout en attendant le résultat de ses recherches quant à l'information que j'ai apportée.

02.05 **Léon Campstein** (PS): Mag ik er toch op aandringen dat er werk gemaakt wordt van consumentenvoorlichting, zoals ik heb gesuggereerd.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 12.40 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.40 uur.